



UN BAC SANS ÉPREUVES, UNE PREMIÈRE HISTORIQUE

► Les 740 000 candidats au baccalauréat ne passeront cette année ni épreuve écrite ni épreuve orale, l'examen sera délivré sur la base des notes de l'année

► Même pendant la seconde guerre mondiale, l'examen avait eu lieu. En Mai 68, il avait été réduit à quelques oraux, appuyés sur le dossier scolaire

► La solution retenue est « *la plus simple, la plus sûre et la plus juste* », a indiqué, vendredi 3 avril, Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'éducation

► Les jurys prendront en compte les notes du troisième trimestre, s'il est effectué, les lycées étant fermés depuis le 16 mars

PAGE 13



CORONAVIRUS

Blanquer opte pour le bac par « contrôle continu »

Le diplôme sera attribué en fonction des résultats de l'année de terminale, sans épreuve écrite ou orale

C'est désormais officiel : les 740 000 candidats au baccalauréat ne passeront aucune épreuve écrite ou orale cette année. L'examen sera délivré par « contrôle continu » – autrement dit, sur la base des résultats obtenus au cours des trois trimestres de l'année de terminale, hors temps de confinement. Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, a détaillé les modalités de cette session 2020, inédites dans l'histoire du baccalauréat, lors d'une conférence de presse, vendredi 3 avril.

Les épreuves prévues dans l'ensemble des séries – baccalauréat général, technologique, professionnel – sont supprimées, ainsi que celles, communes, de contrôle continu de première (les « E3C ») et l'écrit anticipé de français – seul l'oral sera maintenu, dans une version allégée, sauf si « la situation sanitaire ne le permet pas ». Sans s'engager sur une date de reprise des cours, M. Blanquer a prévenu que le calendrier serait a priori le même qu'à l'accoutumée : des résultats début juillet, et des oraux de rattrapage dans la foulée.

Le ministre de l'éducation a donc tranché en faveur du contrôle continu « complet », la solution « la plus simple, la plus sûre et la plus juste dans les temps difficiles que nous vivons », a-t-il argué vendredi. La possibilité de maintenir une ou deux épreuves écrites était portée entre autres par le SNES-FSU, majoritaire dans le second degré, mais le premier ministre, Edouard Philippe, n'avait pas caché, jeudi sur TF1, sa préférence pour un contrôle continu sans épreuves terminales. Cela permet

au gouvernement d'aborder avec souplesse la fin de l'année scolaire, alors que le scénario d'un « déconfinement progressif » se dessine.

Dans les cercles syndicaux, on accueille plutôt favorablement la décision. Y compris du côté de la FSU qui a, ces derniers mois, porté haut et fort la mobilisation contre le « bac Blanquer » censé introduire dans la note à l'examen, à compter de la session 2021, 40 % de contrôle continu (30 % sur la base des épreuves E3C, 10 % à partir des bulletins de l'année).

« La priorité va à la santé de tous, personnels et élèves, reconnaît Frédérique Rolet, du SNES-FSU. On ne sait rien de la durée du confinement, rien non plus du déconfinement ; le recours aux notes s'impose. » D'autres syndicats, à l'image du SGEN-CFDT ou du SE-UNSA, n'auraient pas été contre « remonter » aux notes de première. Les proviseurs du SNPDEN, eux, se disaient prêts à aller jusqu'à un « bac sur dossier ».

Inquiétude des élèves

Ces derniers jours, une autre option était soufflée à l'oreille du ministre Blanquer par ses conseillers. Option prudente : « On lui suggérerait de communiquer en restant sur deux alternatives [contrôle continu complet et contrôle continu avec une ou deux épreuves terminales], en expliquant que le choix final dépendrait des conditions de gestion de l'épidémie à partir de mai », dit une source informée.

Le gouvernement en a décidé autrement. « La communauté éducative, à défaut de pouvoir disposer d'un calendrier, a besoin de réponses claires », souligne Jean-Rémi Girard, du Snalc. On lui de-

mande beaucoup – « continuité pédagogique », prise en charge des enfants de soignants... Elle est lasse des ordres et des contre-ordres qui s'accumulent depuis le début de la crise sanitaire. »

Reste à trouver la formule pour aménager l'examen sans démobiliser les élèves, alors que les établissements sont fermés depuis le 16 mars. Les jurys devront prendre en compte les notes du troisième trimestre... sous réserve qu'il ait lieu. De même, l'assiduité des élèves entre la reprise des cours et le 4 juillet sera « une condition sine qua non de la réussite à l'examen » – si tant est qu'ils puissent reprendre le chemin du collège ou du lycée d'ici là.

La prise en compte du troisième trimestre constitue un « point de vigilance » pour les syndicats, qui plaident pour ne retenir que les notes des premier et deuxième trimestres. A les écouter, le risque est grand de voir les dernières semaines se transformer en « course aux notes ». « J'ai déjà reçu ce vendredi trois courriels de mes élèves de terminale ES et S concernant les notes – celles du confinement, celle des bacs blancs – ainsi que sur les coefficients, témoigne Stéphane Rio, enseignant à Marseille. La pression est très forte de leur côté. »

« Je suis soulagée de l'annulation des épreuves écrites mais inquiète pour mes élèves les plus fragiles qui avaient des résultats faibles en début d'année et auraient eu besoin d'un troisième trimestre complet, pour que leurs efforts commencent à se voir dans les notes, témoigne Solène, enseignante en Seine-Saint-Denis qui a requis l'anonymat. Sans compter qu'il va y avoir de grosses inégalités entre



classes et établissements, en fonction des modalités d'évaluation des collègues.»

Une source de mécontentement pourrait naître des différences de notation entre lycées, certains notant plus « dur » que d'autres. « Pour nos élèves, il est courant qu'un 14/20 en cours d'année vaille un 16/20 le jour du bac », prévient ainsi Chantal Ananou, enseignante en mathématiques au lycée Louis-le-Grand, à Paris, où « la proportion de mentions "très bien" peut être de 50 % par classe ». Un problème qui inquiète déjà les parents d'élèves de l'établissement, rapporte l'enseignante, qui font valoir le poids de la mention dans l'admission à certaines formations – notamment à l'étranger.

Autre source de crispations potentielles, la crainte de voir le bac « bradé ». « Dans cette période si particulière, il faut absolument éviter les polémiques classiques sur la dévalorisation du bac », prévient Alexis Torchet, secrétaire national du SGEN-CFDT. M. Blanquer s'est efforcé de rassurer sur ce point, vendredi, en assurant qu'il garantirait « la qualité et l'équité » du bac 2020.

Ce discours sera-t-il jugé convaincant par les lycéens ? « La réponse ministérielle n'épuise pas toutes les questions des candidats au baccalauréat », réagit Héloïse Moreau, de l'Union nationale lycéenne (UNL). Elle en cite une, « très relayée » dit-elle : « Si l'on maintient des oraux pour les élèves de 1^{re}, pourquoi ne pas en conserver aussi en terminale au moins dans les matières à gros coefficients ? »

D'autres situations restent en suspens. Quid de ces élèves un peu « dilettantes » qui comptaient « bachoter dans la dernière ligne droite » ? Leurs résultats en cours d'année s'en ressentent, et peuvent peser sur la note au contrôle continu. Les enseignants défendent leur droit à « se mobiliser au dernier moment » pour décrocher,

eux aussi, leur diplôme. « Il y a rarement des miracles, concède une professeure de français. Mais pour certains, c'était encore possible. » ■

MATTEA BATTAGLIA
ET VIOLAINE MORIN

L'assiduité des élèves entre la reprise des cours et le 4 juillet sera « une condition sine qua non de la réussite à l'examen »



Une lycéenne, confinée chez elle près de Tours, suit ses cours sur le site du CNED, le 27 mars.

ALAIN JOCARD/AFP